



## La précarité ça se combat !

Alors que la Poste s'efforce de minimiser les chiffres, c'est bien un postier sur 3 qui était dans la grève le 29 mars dernier.

Des milliers de postières et postiers dans tous les services ont exprimé leur colère et leur exigence en matière d'emplois, de salaires et d'amélioration des conditions de travail.

Depuis des mois, de nombreuses luttes locales sur l'ensemble du territoire démontrent que la situation du manque d'emploi et de ses conséquences sur la dégradation des conditions de travail est explosive !

## Un nouveau rendez-vous le 28 avril

Journée interprofessionnelle de mobilisation pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité, les postiers seront de nouveau dans l'action pour que ça change à la Poste. Il est inacceptable, au XXI siècle, que des hommes et des femmes usent leur santé au travail, vieillissent prématurément et voient leur espérance de vie réduite à cause du travail.

L'intensification du travail couplée à de multiples suppressions d'emplois contribuent largement à la dégradation des conditions de travail.

### La précarité érigée en modèle social à La Poste ?

La majorité des recrutements à La Poste sont effectués sous contrat précaire.

Face à la mobilisation du personnel, La Poste est contrainte à lâcher du lest. Elle annonce le recrutement de 4000 emplois en CDI (*et 2500 en alternance notamment au courrier et au guichet*). Cependant, le compte n'y est pas au regard des 13 000 suppressions d'emplois en 2010 et celles programmées en 2011. La population et les besoins en terme de service publics ne cessent d'augmenter.

Conséquence pour les postiers : horaires atypiques, augmentation de la charge de travail, des cadences, des TMS, du stress, du harcèlement qui génère à son tour fatigue, épuisement, accident du travail, congés maladie, inaptitude dépression etc.

Le recours massif à l'emploi précaire avec l'intérim, le CDD, la sous traîtance contribue violemment à la détérioration des conditions de travail. Il tire vers le bas les droits et garanties de tous les postiers et favorise la division et la mise en concurrence entre collègues. Cette précarisation de l'emploi vise un unique objectif : réaliser ce vieux rêve du patronat de disposer d'une main d'œuvre corvéable à merci et sous payée.

### Accepter la précarisation de l'emploi et nous faire travailler plus longtemps ? Pas question !

Bien qu'elle affecte davantage les plus jeunes, la précarité touche toutes les générations.

Si le CDD et l'intérim devaient devenir la norme, avoir tous les trimestres pour partir en retraite deviendrait impossible notamment avec la réforme des retraites qui repousse l'âge de départ.

La CGT avec l'ensemble des salariés s'est largement mobilisée contre cette réforme et continue de la combattre afin de garantir le droit à la retraite à taux plein à 60 ans pour tous et la possibilité de départs anticipés sans décote pour les métiers pénibles.

## **Pénibilité : exigeons prévention et reconnaissance**

La reconnaissance de la pénibilité ne peut pas être individualisée et soumise à des conditions d'incapacité liée à une maladie professionnelle. Elle doit être reconnue pour chaque activité identifiée comme pénible (*Travail de nuit, horaires décalés, cadences imposées, port de charges lourdes, travaux extérieurs, gestes répétitifs, postures...*).

### **Cela passe par :**

- Des départs anticipés à la retraite avant l'âge de 60 ans, par l'octroi d'un trimestre d'anticipation et de bonifications par années d'exposition, quel que soit le statut des postiers, fonctionnaires ou contractuels.
- La limitation du nombre de salariés soumis aux situations précitées.
- Des mesures spécifiques afin de préserver leur santé.
- L'ouverture de négociations sur le contenu, l'organisation et la finalité du travail.

## **Gagnons des emplois stables et de qualité à La Poste**

Au moment où certains ne voudraient voir dans les défenseurs du statut que des « *privilegiés* » s'arc boutant sur leur acquis, l'annonce de plan de titularisation dans la Fonction Publique a suscité des espoirs parmi les postiers. La question des salaires est légitimement pointée tout comme celle de la sécurité de l'emploi.

Ils et elles sont des milliers d'intérimaires, CDD, en contrats d'alternance à travailler en permanence dans les services de La Poste. Mais intérimaire ou CDD à vie, seule perspective offerte par la direction et par la précarisation générale du monde du travail, ce n'est pas une vie ! Ils et elles, appuyés par la CGT revendiquent un emploi stable, pour construire leur avenir et celui du service public.

### **Cela passe par :**

- Le remplacement de tous les départs et la création des emplois nécessaires.
- Le CDI à temps plein comme norme d'embauche.
- L'embauche des personnels en contrat d'alternance en tenant compte de leur souhait.
- La cdéisation de tous les contrats précaires.
- Un plan de titularisation des Aco.
- L'ouverture de concours de tous grades.
- La prévention et la réparation de la pénibilité.

## **Maintien et création de CHSCT locaux**

Les conflits le démontrent : il faut des emplois pérennes pour améliorer nos conditions de travail et de vie. Cela passe par le maintien des CHSCT locaux et leur création partout où c'est nécessaire. A coté de leur mission traditionnelle qui est l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels, le CHSCT doit voir ses domaines d'intervention s'élargir en raison de la transformation des modes de production et des évolutions technologiques qui modifient profondément le contenu du travail en l'intensifiant. Leur remise en cause démontre que l'amélioration des conditions de travail n'a jamais été une préoccupation de la Poste.

**La Poste doit négocier !**

**Le 28 avril  
faisons entendre  
nos revendications**